

# « Égout géant » de Paris, une ville porte plainte

Alors que le Sénat doit publier un rapport sur la pollution des sols français, la ville de Carrières-sous-Poissy, où des hectares de plaine ont servi de zone d'épandage des eaux usées pendant un siècle, saisit la justice.

ANGÉLIQUE NÉGRONI  
anegroni@lefigaro.fr

**POLLUTION** Alors que le Sénat dévoile ce jeudi les conclusions d'une commission d'enquête consacrée à la pollution de nos sols - un enjeu encore mal mesuré selon lui -, la justice vient d'être saisie d'une affaire qui fait écho aux préoccupations des parlementaires.

La ville de Carrières-sous-Poissy, dans les Yvelines, vient en effet de déposer plainte pour « mise en danger de la vie d'autrui et atteinte à l'environnement » en raison d'une lourde pollution au plomb sur ses terres. Cette contamination, qui affecte plusieurs centaines d'hectares de plaine, est le résultat d'une longue histoire entre la capitale et sa banlieue lointaine. « Carrières-sous-Poissy et ses alentours ont été, pendant plus d'un siècle, la zone

d'épandage des égouts et des eaux usées de l'agglomération parisienne », rappellent les avocats du maire dans leur plainte. En d'autres termes, ajoutent-ils, la commune, avec d'autres du Val-d'Oise, « a servi d'égout géant » à Paris.

## « Risques de santé majeurs »

Or même si, en 2006, un coup d'arrêt a été mis à cette pratique, le mal est fait et continue à produire des effets nocifs. « 4 620 hectares de terre restent pollués par une multitude de métaux lourds, un cocktail dangereux qui comprend mercure, arsenic, zinc, cuivre mais aussi plomb », énumère le maire, Eddie Aït, en poursuivant : « Des concentrations de plomb sont près de 13 fois supérieures à la valeur repère pour l'Île-de-France. » Bilan, ces plaines sacrifiées, qui étaient jadis des secteurs maraichers, sont aujourd'hui impropres à l'agriculture.

**4 620**  
hectares

de terre restent pollués par une multitude de métaux lourds, un cocktail dangereux qui comprend mercure, arsenic, zinc, cuivre mais aussi plomb

Surtout, la population reste dangereusement exposée à cette pollution invisible, comme le souligne une récente étude de Santé publique France. Publiée le 15 octobre 2018, elle évoque « des risques de santé majeurs susceptibles de porter atteinte à toutes les catégories de la population ». Chez l'enfant notamment, les experts rappellent que le plomb « a un impact sur le développement intellectuel, le comportement et l'humour ». La femme enceinte est aussi menacée. « Le plomb a un impact sur le développement fœtal », est-il écrit. Après cette étude concluant à des « risques sanitaires inacceptables », l'Agence régionale de santé (ARS) a renforcé son dispositif sanitaire sur ces sites pollués.

Héritant de cette situation après avoir été élu lors des dernières municipales, le nouveau maire a décidé de saisir la justice en déposant

une plainte contre X. « Nous voulons obtenir réparation et que les pollueurs paient. Paris n'est pas visée mais on a dans notre ligne de mire le syndicat interdépartemental en charge des eaux usées », dit-il.

Eddie Aït compte attirer l'attention des pouvoirs publics sur les dangers de ces terres regorgeant de produits toxiques. « Il y a urgence à assainir les zones polluées et mobiliser les moyens financiers adéquats », souligne-t-il. Des propos qui vont dans le droit fil de ceux des sénateurs qui, dans leur communiqué concernant leur rapport, indiquent : « Les sols, trop souvent envisagés par le prisme du droit de la propriété, sont restés le parent pauvre de notre législation. Or il s'agit d'un milieu naturel dont la dégradation peut exercer un impact potentiellement majeur sur la santé des populations et l'environnement. » ■